

Compte rendu SOMMAIRE**SÉANCE du Conseil Municipal****Du 28 Avril 2016****CR-CM N° 04-2016**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 22 avril 2016 s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Pierre RECOUR, Maire**.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Dominique ANTHOINE, Flavie PESSEY, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Odile LARUAZ, Éric TOFFOLI, Lorène LARUAZ, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corrine BESCHE, Dominique MASSON

Absent :

Le Conseil Municipal

Préalablement à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée, l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

- Demande d'intervention de l'EPF74 – Propriété SCHUMACHER

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu précédent :

- Approuve le compte rendu de la séance du 31 mars 2016.

Mise en concession de la gestion de l'eau et du service public de collecte des eaux usées sur le territoire communal ;

- Approuve la mise en concession des services de production, de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées sur le territoire communal avec la SPL « O des Aravis » à compter du 1^{er} mai 2016 selon les modalités suivantes :
 - la contractualisation avec la SPL « O des Aravis » pendant une période préparatoire comprise entre le 1^{er} mai 2016 et le 31 décembre 2016
 - la formalisation des contrats de concession du service de production, distribution d'eau potable et de gestion des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2017, étant précisé que les contrats seront soumis pour approbation au Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à cet effet.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités utiles à l'accomplissement de la présente délibération.

Délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable du Crêt – Constitution de la commission « DSP ».

- Désigne les membres de la commission de délégation de service public qui seront appelés à formuler un avis sur les candidatures puis sur les offres reçues dans le cadre de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable du Crêt :

Membres titulaires :

- Didier LATHUILLE, 1^{er} adjoint
- Lorène LARUAZ, conseillère municipale
- Jean-François TOCHON-FERDOLLET, conseil municipal

Membres suppléants :

- Michel CONTAT, conseiller municipal
- Yvette FAVRE-LORRAINE, 2^{ème} adjoint
- Dominique ANTHOINE, conseiller municipal

- Désigne également Monsieur le Comptable Public de la commune et le représentant du Ministre chargé de la concurrence, comme membres consultatifs.

Acquisition terrains PERGOD Jean-Louis :

- Décide l'acquisition des parcelles A1183 et A1184 d'une superficie totale de 63a 11ca appartenant à Monsieur PERGOD Jean-Louis
- Fixe en accord avec le vendeur, le prix d'achat à 13.000 euros
- Prend en charge tous les frais résultants de cette transaction
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Saint Jean de Sixt auprès de Maître DERUAZ, notaire à Thônes.

Convention pluriannuelle de pâturage – EARL Les Gentianes :

- Approuve les termes de la convention pluriannuelle de pâturage à passer avec la EARL Les Gentianes, représentée par Monsieur Philippe DUPONT, concernant les parcelles A2752 au Crêt et A4783 à la Ruaz ;

Personnel communal –Création d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe :

- Décide de créer un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 29,75 h par semaine à compter du 1^{er} septembre 2016.
- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois communaux
- Dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget de l'exercice
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision

Personnel communal – Création d'un emploi non permanent :

- Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour un accroissement saisonnier d'activité (été 2016) à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ;

Inscriptions scolaires :

- Décide de maintenir sa décision pour l'année scolaire 2016/2017, de ne pas accorder de dérogation à l'inscription d'enfants non domiciliés dans la commune hormis ceux énumérés par le Code de l'Education.

Crédit pour le repas des sociétés locales :

- Maintien cette subvention à 20,50 € par membre actif des associations suivantes :
 - pompiers
 - chorale
 - anciens combattants
 - harmonie
 - groupe folklorique

Portage foncier par l'EPF - Acquisition de la propriété SCHUMACHER au chef lieu :

- Sollicite l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie afin d'assurer les négociations et le portage financier de l'acquisition de la propriété SCHUMACHER, située au chef lieu.

Résiliation bail emphytéotique conclu entre la commune et la SAS LATHUILLE Frères :

- Autorise le Maire à signer l'acte à intervenir avec la SAS LATHUILLE Frères afin de résilier le bail emphytéotique passé pour la location de terrains au lieu dit « Les Mésers ».

Vente de terrain à la SCI FAL MESERS :

- Précise que le prix de vente des terrains aux « Mésers » à la SCI FAL MESERS est de 302.900 € net vendeur.

Questions diverses :

CPI de Saint Jean de Sixt :

- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée avec les Maires des communes du haut de la vallée, le Conseil Départemental et le SDIS concernant l'avenir du centre de première intervention de Saint Jean de Sixt et plus généralement sur l'organisation des secours dans le haut de la vallée.

Aménagement du centre :

- Présentation au Conseil Municipal des 2 scénarios élaborés par le cabinet d'urbanisme concernant l'aménagement du centre-village.

A 22h50, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance
Prochaine séance du Conseil Municipal, le jeudi 26 mai 2016 à 20h30

Le Maire
Pierre RECOUR